

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2017	11h26	17.343	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		
Titre : Les critères d'octroi des bourses d'études sont-ils adaptés ?		
Contenu :		
<p>La loi sur les aides à la formation a été modifiée en 2013, pour passer du principe de « l'arrosoir » à celui de l'octroi de moins nombreuses aides, mais plus conséquentes, ce qui correspondait aussi à l'Accord intercantonal harmonisant les bourses d'études. Le groupe socialiste avait soutenu cette réforme, mais constate aujourd'hui que les budgets des bourses d'études ne sont jamais intégralement dépensés. Si, de prime abord, un canton dans la difficulté comme le nôtre peut se réjouir de faire quelques économies, le groupe socialiste se demande néanmoins si les critères d'octroi sont adaptés ou non, eu égard au fait que les bourses d'études constitue aussi une dépense d'intensité et qu'il paraît improbable que la situation des étudiantes et des étudiants se soit soudainement améliorée, alors même que la situation sociale des neuchâteloises et des neuchâtelois s'est dégradée.</p> <p>Le Conseil d'État est invité notamment à faire un bref bilan de la réforme de la loi sur les aides à la formation, d'analyser la pertinence des critères d'octroi actuels, et d'indiquer si dans son analyse il ne serait pas judicieux d'améliorer les aides à la formation, sachant qu'elles permettent d'obtenir de meilleures qualifications qui sont un atout indéniable pour éviter chômage et aide sociale.</p>		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Baptiste Hurni		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Martine Docourt Ducommun		
Annie Clerc-Birambeau		